

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 FEVRIER 2023

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. CULTURE

- A. Demandes de subvention pour l'estIVAL - Département et Région
 - B. Demandes de subvention pour le CCSTI - Département et Région
-

Date de la convocation : 7 février 2023

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Patrick MARCAILLOU, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Était présent en visio : M. Antoine CAVROY.

Absent excusé représenté : M. Roger PERRIN pouvoir à Mme Monique PINET.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Patrick MARCAILLOU

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Développement économique et transition écologique
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Ressources, Jeunesse & Sports
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture

➤ **Approbation du PV du Bureau communautaire du 19/12/2022**

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 19 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

➤ **Délibérations :**

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. CULTURE

A. Demandes de subvention pour l'estiVAL - Département et Région

Dans le cadre du renforcement des actions culturelles sur Val'Eyrieux, des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche pour l'organisation de l'estiVAL, festival de spectacles vivants, qui se tiendra les 11, 12 et 13 août 2023 au Cheylard.

Il convient d'autoriser M. le Président à solliciter ces subventions.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

B. Demandes de subvention pour le CCSTI - Département et Région

Des demandes de subvention peuvent être déposées auprès du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin que ces deux financeurs continuent à soutenir le CCSTI de l'Ardèche dans les actions menées par ses trois équipements sur l'année 2023.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention de 95 000 € auprès du Département de l'Ardèche et de 100 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention de 95 000 € auprès du Département de l'Ardèche et de 100 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les actions menées par le CCSTI de l'Ardèche en 2023 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 18h30.

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux

